

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 15 décembre 2025

Présents : M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme GUEGAN, Mme NICOLAS

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

Rencontres du 21/12 : les matchs non joués à cette date seront automatiquement reportés au 04/01/2026.

Tous les clubs en rappel : Toutes les rencontres concernant US. Autre Provence se jouent à Puyméras.

D2 :

- Le match n°54034577 : FC. Avignon – Montfavet SP.C du 21/12 se jouera à 15h.
- Le match n°54034579 : SDE. Pernes – Avenir Goult du 21/12 se jouera à 12h45.

D4 :

- Suite à 3 forfaits simples US. St. Saturinoise 2 est forfait général (Toutes les rencontres sont annulées).

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse :

- Le match n°55221943 : Gadagne – Sorgues du 21/12 se jouera à 14h30.

Coupe Roumagoux :

- Le match n°55234995 : ASV – SCB se jouera à 13h.